

Non au CPE, au CNE et à la loi sur l'égalité des chances
Mardi 4 avril 2006
Journée nationale de grève et de manifestation

<p>À Paris, 14 heures 30, rendez-vous, place de la République sous le ballon SNCS (direction place d'Italie via la Bastille)</p>
--

Le président de la République a promulgué la loi sur l'égalité des chances, mais a tout de suite indiqué qu'elle ne serait pas appliquée (sic). Une nouvelle loi sera votée. Celle-ci devrait réduire la période initiale du contrat de première embauche (CPE) à douze mois et introduire une procédure de licenciement. Mais le principe du CPE, comme du CNE, est conservé. Tous les autres aspects inacceptables de la loi sur l'égalité des chances tels que la mise en apprentissage des élèves dès l'âge de 14 ans ou le contrat de responsabilité parentale seraient conservés en l'état. En fait, l'action engagée par les douze organisations syndicales (FSU, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO, Solidaires, Unsa, Unef, Cé, Fidl, Unl) est un succès car elle oblige le Parlement à revoir sa copie. Mais ce succès n'est que partiel. Nous voulons, avant toute négociation globale avec le gouvernement, le retrait du CPE. La recherche publique est aussi lourdement touchée par les emplois précaires. À elle seule, l'Agence nationale de la recherche va embaucher, sur CDD, environ 10 000 jeunes scientifiques en trois ans, soit presque autant que de chercheurs sur postes statutaires au CNRS. Pour toutes ces raisons, nous appelons, une nouvelle fois, l'ensemble des personnels de la recherche à faire grève et à participer aux manifestations ce mardi 4 avril.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU

Le président de la République manque incontestablement de courage politique. En ne voulant pas retirer l'ensemble du dispositif et en ne proposant que des aménagements sur le CPE, le président n'a pas convaincu et n'a pas joué son rôle d'arbitre. Il s'est comporté comme le chef d'un parti de son propre camp et non comme celui de tous les Français. Il est en effet amusant de voir Sarkozy et l'UMP tordre le discours présidentiel en déclarant que nous aurons une nouvelle loi sur l'égalité des chances.

Cette loi comporte cinq titres. Le premier concerne les « *mesures en faveur de l'éducation, de l'emploi et du développement économique* ». La section 1 de ce titre propose de mettre les enfants en apprentissage dès l'âge de 14 ans. Voilà une mesure qui renvoie, en termes de progrès social, des décennies en arrière. La question des enfants en échec scolaire ne se résoudra pas en les boutant hors du système éducatif. La section 2 concerne le CPE, mais, aussi propose l'ouverture de classes préparatoires réservées aux élèves des ZEP. En clair, vous êtes dans un ghetto, vous y resterez même si vous avez de bons résultats scolaires : pas question de vous admettre à Louis le Grand ou Henri IV. La section 3 crée des « Zones franches urbaines » qui permettront aux entreprises de ces zones « *défavorisées* » de bénéficier d'exonérations fiscales.

Le titre II concernant des « *mesures relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations* » crée une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances qui se substitue au Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations.

Dans le titre III sur le « *contrat de responsabilité parentale* », on y apprend que « *le président du conseil général peut demander au directeur débiteur des prestations familiales la suspension du versement de tout ou partie des prestations* ». Comme vous vous noyez, on vous appuie sur la tête.

Le titre IV sur « *la lutte contre les incivilités* » permet aux maires de faire faire « *un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures* » à des auteurs de faits d'incivilité. Voilà un moyen pas cher pour repeindre les bancs publics !

Le titre V définit les conditions de délivrance de l'agrément du service civil volontaire.

Par ce survol, on voit très bien que cette loi sur l'égalité des chances va beaucoup plus loin que le CPE. Il faut donc maintenir la pression sur le gouvernement et obtenir le retrait de la loi sur l'égalité des chances.